

Aide-mémoire

En Suisse, deux sociétés sont actives dans le domaine de la gestion des droits d'auteur sur les œuvres audiovisuelles : la Société Suisse des Auteurs (SSA) et Suissimage. En vertu d'un accord, ces deux sociétés se sont engagées à collaborer pour sauvegarder les droits des autrices, des auteurs, ainsi que des producteurs et productrices d'œuvres audiovisuelles suisses tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Suissimage regroupe les autrices, les auteurs, les productrices et les producteurs audiovisuels. Elle gère également les droits des titulaires de droits dérivés tels que les sociétés de distribution de films. Suissimage est la seule société suisse à détenir une autorisation fédérale de gestion des droits soumis à la surveillance de la Confédération (notamment les droits de retransmission par câble, les droits de copie privée, les droits de location et d'utilisation scolaire) pour les œuvres audiovisuelles. Elle a confié la gestion des droits d'émission de ses autrices/auteurs à la SSA. Son siège social est à Berne (T +41 31 313 36 36), avec un bureau romand à Lausanne (T +41 21 323 59 44).

La **Société Suisse des Auteurs (SSA)** ne compte parmi ses sociétaires que des autrices et des auteurs. La SSA perçoit et répartit pour le compte des deux sociétés les droits d'émission (ou « droits primaires », « droits de diffusion »). Elle gère les droits soumis à la surveillance de la Confédération (câble, copie privée, etc.) relatifs aux œuvres en version originale française. De plus, la SSA est la société gérante du droit à rémunération pour la mise à disposition d'œuvres audiovisuelles (vidéo à la demande). Enfin, elle regroupe également les autrices, les auteurs et les ayants droit d'œuvres scéniques et radiophoniques. Pour des raisons historiques, la représentation des auteurs et autrices francophones constitue son domaine d'activité principal : elle est d'ailleurs établie à Lausanne (T +41 21 313 44 55).

- **Les autrices et les auteurs** (scénaristes, réalisatrices et réalisateurs) doivent choisir à laquelle des deux sociétés ils veulent adhérer, la double affiliation étant exclue. L'adhésion est valable pour tous les types de droits et tous les territoires.
- **Les autrices ou les auteurs qui produisent** leurs films peuvent toutefois adhérer en tant qu'autrices/auteurs à la SSA et en tant que productrices/producteurs à Suissimage.
- **Les productrices et les producteurs**, ainsi que les titulaires de droits dérivés ne peuvent adhérer qu'à Suissimage.

Dans les domaines où les deux sociétés se représentent réciproquement, elles prévoient des rémunérations fixées selon les mêmes critères dans le but de parvenir à verser des redevances égales. Toutes les deux disposent d'un fonds culturel pour favoriser la création audiovisuelle en Suisse, ainsi que d'un fonds de prévoyance (caisse de retraite) et d'un fonds de solidarité. Enfin, les deux sociétés disposent d'un service d'assistance juridique et collaborent pour sauvegarder de manière générale les intérêts de leurs membres, notamment sur le plan politique.

Les particularités des services offerts par chacune des deux sociétés se trouvent sur leurs sites. Pour de plus amples renseignements, l'une ou l'autre des sociétés est à disposition pour vous conseiller au mieux.

Berne/Lausanne, décembre 2023